

Crise burundaise/Relance du dialogue

Ali Bongo Ondimba membre de la mission de l'UA

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Le chef de l'Etat était à Bujumbura (Burundi), hier, dans le cadre d'une délégation mandatée par le président en exercice de l'Union africaine (UA), le Tchadien Idriss Déby Itno. Conduite par le numéro un sud-africain Jacob Zuma, celle-ci a pour mission de tenter de relancer le dialogue entre le président burundais, Pierre Nkurunziza, et son opposition dont plusieurs membres sont aujourd'hui en exil.

DANS le cadre d'une mission mandatée par le président en exercice de l'Union africaine (UA), le Tchadien Idriss Déby Itno, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, était, hier, à Bujumbura. Conduite par le Sud-africain Jacob Zuma, la délégation de l'UA, comprenait également les présidents Macky Sall (Sénégal) et Mohamed Ould Abdel Aziz (Mauritanie), ainsi que le Premier ministre éthiopien, Hailemariam Desalegn. Il s'agit pour ces leaders africains de tenter de convaincre le numéro un burundais et son opposition de relancer un dialogue pour une sortie de crise actuellement au point mort. Cette mission de l'organisation panafricaine qui intervient deux jours après la visite du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, s'inscrit dans une offensive diplomatique plus globale pour tenter de trouver une issue



Photo : Gildas Roméo Mouniemou

A son arrivée à Bujumbura, le chef de l'Etat a été accueilli par son homologue burundais, Pierre Nkurunziza.



Photo : Gildas Roméo Mouniemou

Le président Ali Bongo Ondimba est allé déposer une gerbe de fleurs au mausolée de l'ancien président burundais Melchior Ndandaye.



Photo : Gildas Roméo Mouniemou

Une vue des membres de la mission de l'Union africaine (UA) au cours de la séance de travail.

pacifique à la crise au Burundi. Laquelle intervenait quelques semaines après celles des représentants du Conseil de sécurité de l'Onu. Hier après-midi, la délégation de l'Union africaine a rencontré les responsables politiques tous bords confondus. Elle s'est également entretenue avec les membres de la société ci-

vile et les autorités religieuses. La rencontre avec le président Nkurunziza devait, quant à elle, intervenir dans la soirée d'hier. Ce dernier, à en croire Ban Ki-Moon, avait donné des garanties lors de leur rencontre, pour engager à nouveau un "dialogue inclusif". Il faut rappeler que le Burundi a plongé dans une

grave crise émaillée de violences lorsque le président Nkurunziza a annoncé sa candidature en avril 2015 pour un troisième mandat. Réélu en juillet, il aurait, de l'avis général de l'opposition et de certains membres de la Société civile politique, violé la Constitution ainsi que l'accord d'Arusha qui mit fin à la guerre civile dans le pays entre 1993 et 2006. Dans le

pays, les violences désormais armées, ont déjà fait 400 morts et poussé plus de 240 000 personnes à quitter le pays. Récemment encore, des organisations des droits de l'Homme ont dénoncé l'existence de fosses communes, de nombreux cas d'exécutions sommaires et d'assassinats ciblés. Soulignons également que

l'UA avait décidé en décembre dernier de déployer une force de 5000 hommes au Burundi pour enrayer la spirale des violences. Mais devant l'opposition farouche du président Nkurunziza, puis celle de plusieurs chefs d'Etat lors de son dernier sommet, elle a renoncé à cette option. Pour le groupe de réflexion interlational Crisis Group (ICG), "les chefs d'Etat africains doivent délivrer des messages dénués de toute ambiguïté au président Nkurunziza et à l'opposition armée". Poursuivant qu'"il est nécessaire d'insister sur un dialogue crédible (qui se tiendrait) à l'extérieur du pays, sur la fin des attaques provocatrices de l'opposition armée, la fin de l'impunité et des assassinats qui ont toujours cours, ainsi que le respect de l'accord d'Arusha". Pour sa part, l'organisation Human Rights Watch affirme, dans un rapport publié hier : "Alors que la découverte de cadavres dans les rues de Bujumbura était un phénomène quotidien pendant la seconde moitié de 2015, de nombreuses violations se produisent désormais à l'abri des regards, les forces de sécurité emmenant des personnes dans le plus grand secret et déclinant ensuite toute responsabilité pour leur sort". C'est non seulement reconnaître la gravité de la situation, mais aussi l'urgence d'agir. D'où l'importance et la pertinence de la mission de l'UA.

Cour des Comptes

Neuf nouveaux magistrats assermentés



Photo : SM



Photo : SM

Un magistrat (photo de droite) prêtant serment devant la Cour.

SM
Libreville/Gabon

AU total neuf comptables publics ont prêté serment le mercredi écoulé, à la faveur d'une audience solennelle présidée par le premier président de la Cour des Comptes, Gilbert

Ngoulakia. La présente cérémonie s'est déroulée en présence du ministre du Budget et des Comptes publics, Christian Magnagna. La main droite levée et nue, ces magistrats nommés à l'issue de la réunion du Conseil des ministres du 12 novembre dernier, ont tour à tour prêté serment en ces termes : « je jure de servir l'Etat avec fidélité, de remplir avec pro-

bité les fonctions qui me sont confiées et de me conformer aux lois et règlements qui ont pour objet d'assurer l'inviolabilité et le bon emploi des deniers publics. Je le jure ! » Ce fut l'occasion pour Gilbert Ngoulakia d'attirer l'attention de ces neuf nouveaux juges des comptes publics, sur le sens et la valeur de l'acte qu'ils viennent d'accomplir devant le

peuple gabonais. « La formule de votre serment, a dit l'orateur, résume les exigences de votre statut et de vos fonctions. Ces exigences de fidélité envers l'Etat, de probité et de soumission à la légalité sont, en vérité inhérentes à toute charge publique. Cependant, ces exigences revêtent, pour vos fonctions, une portée particulière justifiée par la délicatesse de ces fonctions

ainsi que par le régime de responsabilité qui s'y rattache. (...) Enfin, vos fonctions sont très délicates parce que, en cas de décès, ladite responsabilité s'étend à vos héritiers ». A l'endroit des nouveaux assermentés, le procureur général près la Cour des Comptes, Charlotte Mpagu s'est surtout attardée sur les défis de l'heure. « Notre pays le Gabon, a-t-elle sou-

ligné, s'est doté d'un nouveau cadre juridique d'élaboration des lois de Finances et d'exécution du budget consacré notamment par la loi organique N°20/2014 du 21 mai 2014. Avec l'entrée en vigueur de celle-ci dans toutes ses dispositions, les comptables publics ne sont plus cantonnés au contrôle de la régularité des opérations de recettes et des dépenses ainsi qu'au maniement des fonds et valeurs. Car, cette loi confère aux comptables publics un rôle de garant du respect des principes et des règles de tenue des comptabilités en lui confiant la charge de veiller notamment à la sincérité des enregistrements comptables et à la bonne application des procédures ». Et de préciser que ce nouveau rôle ne s'inscrit pas en opposition des missions traditionnelles des comptables qu'ils sont, mais les complète et les dépasse.